

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2016**

Conseil syndical en exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille seize, le trente novembre, le Conseil Syndical étant réuni dans la commune d'Autreville sur Moselle, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BIC Jean-Jacques

Présents : Madame et Messieurs – BIC Jean-Jacques - BONEL Philippe - BRUCHE Jean-Paul - LHUILLIER Frédéric - MINEL Christian - MULLER Laurent - SAUCE Robert - VIOLE Bertrand

Pouvoirs : BERGEROT Denis à SAUCE Robert

Absents excusés : BERGEROT Denis

Absents : Cécile GENAY - LAMBING Myriam - FERREIRA Emmanuel

Secrétaire de séance : MULLER Laurent

**ORDRE DU JOUR :**

- Devis bornage Jean-Yves LE MASLE
- Délibérations modificatives du budget
- Questions diverses

17/2016	<b><i>BORNAGE DU CHEMIN DU ROUOT - AUTREVILLE</i></b>
---------	---

Les travaux de déconnexion des eaux claires parasites d'Autreville sur Moselle nécessitent de contrôler le bornage du chemin du Rouot par lequel doit passer la tranchée drainante. Le cabinet de géomètre-expert Jean-Yves Le MASLE propose un devis de 2 796 € TTC pour effectuer le plan de bornage et rédiger le procès-verbal de bornage normalisé. Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide d'accepter le devis de M. Jean-Yves LE MASLE d'un montant de 2 796 € TTC. Les crédits correspondants seront inscrits dans la section investissement au compte 2051 sur l'opération 20161

Vote : unanimité

18/2016	<b><i>DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 – BORNAGE DU CHEMIN DU ROUOT A AUTREVILLE SUR MOSELLE</i></b>
---------	---

Afin de pouvoir régler la facture de bornage du Chemin du Rouot par le cabinet de géomètre-expert JY LE MASLE d'un montant de 2 796 € TTC, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Opération	Libellé	Dépenses
2315	20161	Installation, matériel et outillage techniques	- 2 800 €
2051	20161	Concessions et droits similaires	+ 2 800 €

- Virement de crédits de 2 800 € du compte 2315 (Installations, matériels et outillage techniques) au compte 2051 (Concessions et droits similaires)

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative du budget n°2.

Vote : unanimité

19/2016	<b><i>DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 : INDEMNITES</i></b>
---------	--

Les crédits nécessaires pour régler les indemnités du mois de décembre sont insuffisants. Il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
6061	011	Fournitures non stockables	- 500 €
6531	65	Indemnités	+ 500 €

- Virement de crédits de 500 € du compte 6061 (Fournitures non stockables) au compte 6531 (Indemnités)

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative du budget n°3.

Vote : unanimité

Mairie des Chateaux de la Vallée de la Seine  
13100 Milery-Andreville